

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2002</p>
--

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 H 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René.

M. CAHON Claude a donné procuration à Mme FLINTHAM-WALLET Anny
Mme DERAMBURE Nathalie a donné procuration à M. André BALUT

formant la majorité des membres en exercice.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2002

Le Budget Primitif 2002 est approuvé, à l'unanimité, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	380 288 €	380 288 €
INVESTISSEMENT	64 581 €(*)	68 024€

(*) *Achat d'un tracteur, Réfection de l'Allée des Primevères, Pose d'un carrelage à la Salle Polyvalente.*

Après réflexion sur « l'état des 4 taxes locales », le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne prévoir qu'une légère augmentation des impôts locaux à partir de 2003 ; en effet, notre commune est bien en-dessous des moyennes départementales.

Tennis

Une rencontre interviendra entre le Bureau du Tennis Club et des membres du Conseil Municipal, afin de revoir la Convention existante.

REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS – Délibération n° 3 – 4/2002

Les indemnités de fonction maximales susceptibles d'être perçues par les adjoints ont été revalorisées par la loi du 27 février 2002.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer cette revalorisation à compter du 1^{er} mai 2002.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA SOMME Délibération n° 5 – 4/2002

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la commune à l'Association des Maires de la Somme pour l'année 2002.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION NATIONALE POUR UN DEVELOPPEMENT PICARD SANS 3^{ème} AEROPORT

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association SANA TERRA, association ayant pour objet de rassembler en une même structure coordinatrice toutes les forces vives d'opposition à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette association moyennant une cotisation de 15 €.

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE.

Après examen de la demande de subvention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas y donner suite.

PRISE EN CHARGE DES TAXES FONCIERES DE L'A.F.R. POUR 2002 – Délibération n° 1 – 4/2002

CONSIDERANT que la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Plachy-Buyon/Hébécourt, décidée par délibération du Bureau de l'A.F.R. en date du 1^{er} juillet 1999, n'est pas encore effective au 1^{er} janvier 2002, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge, sur le Budget Communal 2002, les taxes foncières afférentes à Plachy-Buyon.

INDEMNITES DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR 2002 Délibération n° 4 – 4/2002

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Trésorier Municipal, pour l'année 2002, une indemnité égale au montant fixé par les textes réglementaires en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

Benne à Verres

Un habitant de la commune a fait parvenir au Conseil Municipal une photographie de la benne à verres située place du Petit Plachy. Cette benne était pleine, et entourée de verres vides ; il s'est étonné de l'emplacement de cette benne alors qu'un point « éco » avait été créé route de Bacouel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire déplacer la benne, afin qu'elle se trouve désormais au point « éco » avec les trois autres bennes en place, en espérant que la civilité de chacun permettra de conserver cet emplacement dans le respect de l'environnement.

Demande de dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les Jeunes Agriculteurs

Le Maire donne lecture d'une lettre des « Jeunes Agriculteurs de la Somme » souhaitant un dégrèvement sur la taxe foncière du non bâti pour les jeunes agriculteurs durant les 5 premières années de leur installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande.

Monsieur HUYON demande que « Gaz de France » soit relancé pour procéder à une nouvelle étude sur l'installation éventuelle du gaz dans notre commune.

Monsieur BOHEC fait remarquer que la réfection des trottoirs de la rue des Clabaudois n'est pas encore réalisée. Le personnel communal extérieur n'a pas encore pu réaliser ce travail ; ce sera chose faite dès que possible.

Monsieur DUFETELLE donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes. Il fait remarquer que dans le programme triennal d'actions qui a été présenté, ne figure pas la création d'une crèche halte garderie communautaire au nord du Canton ; en effet, dans un futur proche, la propriété qui accueille l'Association POMME D'API à BACOUËL sera reprise par ses propriétaires, et le nord du canton sera dépourvu d'un service essentiel si une solution n'est pas trouvée pour pallier ce manque.

Un courrier en ce sens sera donc envoyé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Conty.

Délibération n° 2 – 4/2002 – Remplacement du Revêtement de Sol de la Salle Polyvalente – Demande de subvention auprès du Conseil Général.

APRES étude des devis présentés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir le devis de : **CARRELEURS 80** – 41, Cité Pétin – 80000 AMIENS, pour la pose et la fourniture d'un carrelage grès cérame, d'un montant de : **7 823.33 € H.T.**(8 253.61 € T.T.C.),
- **sollicite** l'aide du Conseil Général
- **souhaite** obtenir une autorisation de préfinancement pour ces travaux afin qu'ils puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30.
